

SEANCE DU 31 MARS 2010

Le trente et un mars deux mil dix à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS, légalement convoqué s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Monsieur BERTONNIERE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : BERTONNIERE Jean-Marc - COPPEE Philippe - FAVET Gilles - PRINCE Patrice - PREDKI Jacqueline - DEMARS Delphine - CHOIN René - PAULET Yvon - PAULET Sébastien

Absents Excusés : MM. BEAUFAYS Michel - JACQUET Luc

Un scrutin a eu lieu, M. FAVET Gilles a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente

N° 2010-03-113 - Vote du Compte Administratif 2009 – Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Philippe COPPEE, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par M. Jean-Marc BERTONNIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve**, en l'absence du maire, le compte administratif 2009 qui fait apparaître :

un excédent d'investissement de	583.635 ,85 €
un excédent de fonctionnement de	546.357,50 €

N° 2010-03-114 - Approbation du Compte de Gestion 2009

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERTONNIERE Jean-Marc,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, à Landrichamps, le 31 mars 2010.

N° 2010-03-115 - Affectation du Résultat de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14,

Après avoir approuvé le 31 mars 2010, le compte administratif pour 2009, qui présente un **excédent** de fonctionnement d'un montant de **546.357,50 €**.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à **583.635,85 €**,

Vu l'Etat des restes à réaliser en recettes qui s'élève à 0 € et l'Etat des dépenses engagées non mandatées, d'un montant de **565.692,00 €**.

décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068), pour 0 €.

Affectation à l'excédent reporté, Compte R 001, pour **583.635,85 €**
Compte R 002, pour **546.357,50 €**

N° 2010-03-116 - Vote des taux d'imposition 2010 des Taxes Directes Locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **arrête** les taux d'imposition définitifs applicables pour l'exercice 2010 aux Taxes Directes Locales d'après le tableau ci-après.

Désignation des taxes	Taux fixes pour 2009	Bases d'imposition 2010	Produit fiscal
Taxe d'habitation	0,310 %	65.700	204
Foncier bâti	0,780 %	44.300	346
Foncier non bâti	0,000 %	5.300	0
Taux Relais CFE	0,350 %		14
TOTAL DU PRODUIT			564

N° 2010-03-117 - Vote du Budget Primitif 2010 - Budget Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les propositions du Maire sur l'élaboration du Budget Primitif 2010, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **vote** comme ci-après, le budget qui s'équilibre tant en Recettes qu'en Dépenses :

en section d'Investissement à **:1.301.361 €uros**

en section de Fonctionnement à :**838.850** Euros

N° 2010-03-118 - Vote du Compte administratif 2009 - Budget Service de l'Eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Philippe COPPEE, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du Service des Eaux et de l'Assainissement, dressé par M. Jean-Marc BERTONNIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve**,
en l'absence du Maire, le compte administratif 2009 qui fait apparaître :

un excédent d'Investissement de **3.783,68** Euros

et un excédent de Fonctionnement de **6.885,91** Euros

N° 2010-03-119 - Approbation du Compte de Gestion 2009
Budget Service de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, statuant sur le Compte de Gestion du Receveur, concernant le Service de l'Eau et de l'Assainissement, après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif, constate la concordance des chiffres présentés et,
après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** ledit Compte de Gestion.

N° 2010-03-120 - Affectation du Résultat - Budget del'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2009 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation, de **6.885,91** € et un excédent d'investissement de **3.783,68** €.

Vu l'Etat des restes à réaliser en recettes qui s'élève à 0 € et l'Etat des dépenses engagées non mandatées, d'un montant de 0 €

Le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité,-
d'affecter le résultat suivant :

- au **C/ R 001** report à nouveau la somme de **3.783,68** €

- au **C/ R 002** report à nouveau la somme de **6.885,91** €

N° 2010-03-121- Vote du Budget 2010 - Service de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

Statuant sur le Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement, après en-avoir délibéré **adopte** celui-ci à l'unanimité, équilibré tant en recettes qu'en dépenses en :

Section d'exploitation : **30.006** Euros

Section d'Investissement : **36.143** Euros

N° 2010-03-122 - Subvention au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de verser une subvention d'un montant de **2.000 €** (deux mil €uro) au C.C.A.S. de la Commune de Landrichamps.

N° 2010-03-123 - Subvention au Budget de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
* **décide** de verser une subvention d'un montant de **5.000 €** (Cinq mil €uro) au Budget de l'Eau et de l'Assainissement de la Commune de Landrichamps

N° 2010-03-124 - Subvention "Landrichamps Loisirs"

Afin d'aider l'Association Landrichamps Loisirs dans l'animation qu'elle apporte tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

* **décide** d'allouer une subvention de **1.400 €uros** (mil quatre cents €uro) à l'Association Landrichamps-Loisirs.

N° 2010-03-125 - Subvention "Antico Counfrarie"

Toujours dans l'esprit de pérenniser la Fête de la Saint Hubert, animée par l'Association "Les amis de l'Antico Counfrarie du Gardian de la Saint Jorge",

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

* **décide** d'allouer une subvention de **1.300 €uros** (mil trois cents €uro) à l'association "Antico-Counfrarie".

N° 2010-03-126- Action Solidarité Ardennes Alzheimer

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention pour soutenir l'Action Solidarité Ardenne Alzheimer qui travaille à la création locale de centres d'accueil de jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

* **accepte** de verser au Lions Club de Givet une subvention de **150 €**.

N° 2010-03-127 - Subvention au Foyer Socio Educatif - Voyage d'étude

Le Maire informe le Conseil sur la demande de subvention sollicitée par le Foyer Socio Educatif du Lycée Vauban à GIVET, pour l'organisation de divers voyage linguistique.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

* **Décide** de verser une aide de **100 €uros** par élève de Landrichamps concerné, au Foyer Socio Educatif du Lycée Vauban à Givet.

N° 2010-03-128 - Subvention à l'Association des Anciens Combattants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **Vote** une subvention de **100 €** à l'Association des Anciens Combattants.

N° 2010-03-129 – Rapport annuel sur l'eau

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 92-03 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
- Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des Services Publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Après avoir entendu le rapport annuel du Maire concernant l'exercice 2009,
- Considérant que ce rapport n'appelle aucune observation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte**, l'intégralité de ce rapport qui fait ressortir un prix de vente de l'eau compétitif, un bon fonctionnement du service de maintenance des installations et une qualité de l'eau répondant aux normes de potabilité vu les résultats des analyses effectuées par le Laboratoire Départemental.

N° 2010-03-130 – Contrat SEGILOG - Renouvellement

Le Maire informe le Conseil que le Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services, signé avec SEGILOG arrive à échéance, et qu'il est nécessaire de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

accepte le renouvellement du Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services – Contrat n° 2010.01.0016.04.000.M00.002385 avec SEGILOG pour une durée de trois ans, payable à terme échu, pour un total de 2.808 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et un total de 312 € HT destiné à l'obligation de maintenance et de formation des logiciels créés par Ségilog, ainsi que l'annexe au contrat.

**N° 2010-03-131 – Cotisation 2009 - AMDA
(Association des Maires du Département des Ardennes)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **accepte** de régler l'appel de cotisations à l'Association des Maires du Département des Ardennes pour un montant de **143,02 €**uros, détaillé comme suit :

- Départementale : 62,92 €
- Associations des Maires de France : 45,10 €
- Abonnement « Maires de France : 35,00 €

N° 2010-03-132 – MOTION contre le projet de fermeture de la Brigade de Recherche de Gendarmerie de REVIN

Nous avons appris le projet de fermeture par le Gouvernement de la brigade de recherche de la gendarmerie de Revin. Forte de 6 gendarmes, la brigade de recherche couvre un territoire qui va de Givet à Signy l'Abbaye.

Sa suppression envisagée n'est pas due à son manque d'efficacité, ils font au contraire un excellent travail, mais à la politique de suppression d'effectifs dans le cadre de la fameuse RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques). Comment

peut-on tenir des discours axés sur le renforcement de la sécurité des citoyens et en catimini sur le terrain supprimer des postes d'enquêteurs ?

Pour votre information, 9.000 postes de policiers et de gendarmes ont été supprimés depuis 2008. Il est prévu au total d'en supprimer 20.000 d'ici 2014. C'est la triste réalité.

Si sa suppression était confirmée, ce serait à nouveau un mauvais coup pour Revin et pour l'ensemble du bassin d'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

* S'oppose fermement à ce projet et demande au Ministre de l'Intérieur, Monsieur Brice HORTEFEUX, le maintien de la Brigade de Recherche de Gendarmerie.

N° 2010-03-133 – Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser le Plan Communal de Sauvegarde. Il informe le Conseil que les communes de CHARNOIS, FEPIN, FOISCHES, HAM-SUR-MEUSE, HIERGES et MONTIGNY-SUR-MEUSE souhaitent engager la même démarche et rend compte de la possibilité pour les 7 collectivités de lancer une consultation commune afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **décide** de réaliser le Plan Communal de Sauvegarde et vote les crédits correspondants au budget,
- **décide** de faire appel à un bureau d'études pour l'assister dans l'élaboration de ce document,
- **décide** de mettre en œuvre un groupement de commandes avec les communes de CHARNOIS, FEPIN, FOISCHES, HAM-SUR-MEUSE, HIERGES et MONTIGNY-SUR-MEUSE, pour choisir en commun un prestataire,
- **accepte** que le coordonnateur du groupement de commandes soit la commune de FEPIN,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de **commandes**,
- **décide** de participer financièrement au coût de fonctionnement du groupement de commandes à hauteur de 1/7 des frais. Les frais liés à la réalisation de chaque PCS sont à la charge de la commune concernée subventions déduites. Chaque commune acquittera les factures la concernant au prestataire retenu et fera part d'une copie acquittée au coordonnateur,
- **vote** les crédits correspondants au budget,
- **dit** que la demande de participation des différentes collectivités sera réclamée à l'issue de la signature du marché et de la réception de l'ensemble des factures,
- **autorise** M le maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché,
- **décide** que M le maire sera titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, suppléé par M COPPEE Philippe,
- Mandate M. FAVET Gilles pour participer au suivi de la réalisation du PCS.

INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES RUE DU STET ET DE BOURSEIGNE.

Monsieur le Maire informe le Conseil sur l'avancement des travaux qui devraient être terminés pour la fin avril. Tous les réseaux secs sont enfouis. Les rigoles, les trottoirs du Stet sont terminés, ceux de Bourseigne avancent bien. Les accès chez les particuliers sont terminés. L'éclairage public sera opérationnel rapidement. Le réseau câblé TV est commencé et la pose des cuves pour la protection incendie a été menée à bien. Le Conseil prend note et se réjouit de la fin prochaine des travaux avant la fête du printemps.

ACHAT DE MATÉRIEL

Le maire confirme l'achat d'une tondeuse et d'un tracteur permettant divers travaux d'entretien des espaces verts et le déneigement des rues communales.

Le Conseil attire l'attention du Maire sur la formation et l'habilitation nécessaire à l'utilisation de ces engins.

Monsieur le Maire prend note et confirme qu'il avait anticipé cette remarque, en prévoyant la formation et l'habilitation.

Monsieur le Maire informe le Conseil :

EMPLOIS COMMUNAUX

- de la démission de M. PAULET Frédéric, qui sera sollicité par le biais de son entreprise pour les travaux ponctuels.
- du passage à 35heures/semaine de M. CHIEMENTIN Christophe, employé en Contrat Unique d'Insertion.

DIVERS

- de la réalisation de la piste de débardage dans la forêt communale et de l'achat et la pose de bannières interdisant l'accès à cette piste, afin que cette dernière puisse se stabiliser, et ce jusqu'au 1^{er} septembre.
- des courriers des Sociétés KME et EDF nous informant du nombre de salariés en habitant Landrichamps soit respectivement 10 et 1.
- du versement de la Nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire. Le solde de la 4^{ème} part, soit : 138.727,64 € et l'acompte de la 1^{ère} part soit : 7.907 €.
-
- de la réunion du Syndicat de Télévision, au cours de laquelle, il a été décidé entre autre, de doter les réseaux câblés de la TNT.
- sur les débats d'orientations budgétaires 2010 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse.

Il est 22h00, le Maire lève et clos la séance.